



PLEINE PAGE

JANVIER

FÉVRIER

DOSSIER

■ Le quartier de La Briquette poursuit sa transformation

ÇA SE PASSE À MARLY !

- Du nouveau chez nos commerçants
- Réaménagement des locaux de la mairie pour mieux vous accueillir
- Carrières souterraines : la ville doit assumer le poids du passé

Sommaire

3

VIE COMMUNALE

- La Ville de Marly volontaire pour accueillir un centre de vaccination anti-Covid
- Réaménagement des locaux de la mairie pour mieux vous accueillir
- Ecole Jean Rostand, une fermeture inévitable
- La Ville renouvelle son partenariat avec la Mutuelle Just
- Bienvenue aux nouveaux directeurs des centres sociaux de Marly

6

ACTUALITÉ DES COMMERÇANTS

- Du nouveau chez nos commerçants
- Les six plus belles vitrines de Noël
- "Extrait de cuisine" lance "Le Casier Repas" : le distributeur de plats à emporter

8

ZOOM

- Les carrières souterraines : la Ville doit assumer le poids du passé

9

L'INTERVIEW

- 5 questions à Céline PLATEEL-THUIN

10

DOSSIER

- Le quartier de La Briquette poursuit sa transformation

12

FOCUS

- Avec la SPA, luttons contre l'abandon des animaux !
- Don du sang, l'EFS a 100% besoin de vous !
- Voisins Solidaires et Heure Civique : une belle initiative !

14

CONSEIL MUNICIPAL

- Retour sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes

18

ETAT CIVIL

EXPRESSION DES GROUPES AGENDA INFORMATIONS



Jean-Noël VERFAILLIE
Maire de Marly
Conseiller départemental du Nord
Vice-président de Valenciennes Métropole

2021 démarre de la même manière que 2020 s'est achevée ; avec son lot d'incertitudes et de peurs mais aussi de projets et d'espoirs. Les pessimistes verront surtout la stagnation de la crise sanitaire et la menace de reconfinement. Les optimistes verront prioritairement les écoles ouvertes, une activité économique pas totalement à l'arrêt et l'arrivée de la vaccination. Sans être ni trop l'un, ni trop l'autre, et sans se voiler la face sur les retards et les ratés sur la gestion de la crise par les instances nationales, nous devons faire bloc pour concentrer toutes nos forces et tous nos espoirs sur la vaccination qui seule permettra de sortir collectivement de l'isolement forcé dans lequel nous sommes plongés depuis bientôt un an.

Très engagé sur le sujet, j'ai tout de suite demandé l'ouverture d'un centre de vaccination pour les Marlysiens et j'espère que nous pourrons l'ouvrir dès que le nombre de doses disponibles de vaccin le permettra. La ville mettra tous les moyens nécessaires pour s'assurer que chaque Marlyrien le désirant pourra se faire vacciner dans les meilleurs délais et les meilleures conditions.

Dans ce premier numéro de l'année de notre magazine municipal, vous pourrez constater l'engagement de la municipalité sur les grands dossiers qui impactent notre ville comme la reprise en main du comblement des carrières souterraines ou la concrétisation et le démarrage du chantier de rénovation urbaine de la Briquette mais aussi son dynamisme pour lutter au quotidien contre les conséquences sociales de la pandémie de la COVID 19 et cela notamment à travers le lancement de ce beau dispositif d'entraide et de solidarité qu'est L'Heure Civique.

Grands projets ou petites réalisations de tous les jours, vous pouvez compter sur l'engagement de chaque instant de tous les élus et de tous les agents de la ville de Marly.

Prenez soin de vous,



la Ville de Marly volontaire pour accueillir un centre de vaccination anti-Covid



Face à la pandémie de la COVID-19, l'apparition rapide d'un vaccin est un formidable espoir de stopper la propagation du virus.

La Ville de Marly, dans le but d'accélérer le calendrier et de massifier les points de vaccinations, a candidaté, le 13 janvier 2021, auprès de l'Agence Régionale de Santé pour accueillir un centre de vaccination pour les habitants de Marly et des communes voisines.

En effet, la Ville dispose d'une grande salle, du matériel, elle collabore étroitement avec les professionnels de santé pour accueillir de façon optimale le public désireux de recevoir la première dose de vaccination contre le coronavirus. Le personnel et les bénévoles sont dans les starting blocks ! La Ville de Marly a tous les atouts nécessaires pour ouvrir un centre de vaccination sur son territoire et n'attend plus que le feu vert de l'Agence Régionale de Santé et celui de la Préfecture pour enclencher le dispositif.

Si notre ville est retenue, une communication spécifique à destination des personnes éligibles et précisera les modalités d'accueil et le déroulé de cette action.

Réaménagement des locaux de la mairie pour mieux vous accueillir

Confort d'accueil et accessibilité, deux objectifs prioritaires de ce chantier.

D'ici quelques mois, la municipalité ainsi que les agents seront heureux de vous accueillir dans des locaux qui répondront mieux aux attentes actuelles des usagers en terme de confort d'accueil, d'accessibilité et de confidentialité. Ce réaménagement permettra aussi une amélioration des conditions de travail pour les agents.

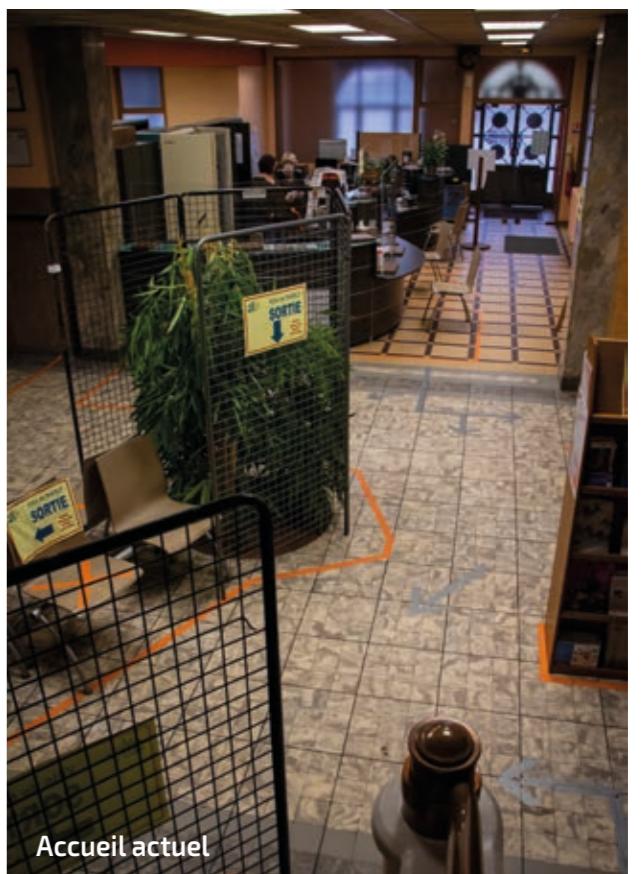
Les portes d'entrée seront automatisées et des rampes d'accès permettront aux personnes à mobilité réduite et aux parents avec leurs poussettes de se déplacer plus facilement en mairie.

Le rez-de-chaussée a été repensé avec la volonté d'organiser et optimiser les volumes pour un hall plus spacieux avec un espace d'attente plus convivial, plus lumineux, avec une entrée directe de la lumière naturelle. L'accueil, les renseignements et l'orientation vers les services concernés seront mieux gérés vers les zones respectant les distanciations et la confidentialité pour gagner en efficacité.

Un module bureau semi ouvert, isolé phoniquement, au rez-de-chaussée sera disponible pour recevoir le public sur rendez-vous ponctuels afin de répondre rapidement à des questions personnalisées.

La 1^{ère} étape est la relocalisation du service urbanisme dans les locaux des services techniques depuis le 15 février, 288 avenue Henri Barbusse, qui vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les services mettent tout en œuvre pour limiter la gêne occasionnée par le chantier et pour en limiter la durée. Celui-ci débutera dans le courant du mois de mars et devrait s'achever pour la rentrée de septembre.



Accueil actuel

La mairie restera bien entendu ouverte aux horaires habituels du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi de 8h30 à 12h30 (uniquement le standard et le service Etat-Civil).

Ecole Jean Rostand, une fermeture inévitable



Malgré les efforts conjoints de la Municipalité et de l'Education nationale, pour tenter de faire remonter les effectifs ces cinq dernières années (scolarisation des très petites sections de tous les quartiers de la ville mais également des villes voisines n'accueillant pas les moins de trois ans ; dérogations facilitées pour accueillir les enfants de familles d'autres quartiers de Marly, etc.) **l'école située dans le quartier des Fontinettes a connu une baisse de ses effectifs de près de 50%, passant de 80 élèves à une quarantaine à peine à la rentrée 2020-2021.**

Si le contexte de crise sanitaire n'avait différé sa décision, l'Education nationale aurait été amenée à fermer une classe dès septembre 2020 puis les deux classes restantes en septembre 2021, au regard de la nouvelle baisse prévisible des effectifs.

La fermeture de l'école à la fin de cette année scolaire paraît donc inévitable. Désormais, la Municipalité met toute son énergie dans l'accompagnement des familles et dans l'amélioration des conditions d'accueil dans l'ensemble des écoles de la Ville.

Outre une réunion d'information aux parents le 18 février, une écoute attentive est apportée dans le cadre d'entretiens organisés sur rendez-vous.

La Ville renouvelle son partenariat avec la Mutuelle JUST

Parce que la santé est un bien précieux la Ville a décidé de renouveler son partenariat avec la Mutuelle Just afin de permettre aux habitants d'avoir une complémentaire santé de qualité à des tarifs avantageux.

Ce partenariat a été conçu pour favoriser l'accès aux soins. Les garanties sont pensées pour pouvoir vous accompagner au quotidien, dans vos besoins de remboursement, mais aussi selon votre réalité économique.

La Ville souhaite ainsi aider les Marlysiennes et les Marlysiens, qui ne bénéficiaient pas forcément des services d'une mutuelle, en leur permettant d'accéder à une meilleure couverture au titre d'une offre groupée. Elle espère ainsi permettre à ses habitants une meilleure prise en charge de leur santé, dans le respect de leur budget.

N'hésitez pas à contacter le CCAS place Gabriel Péri

Tél. : 03 27 23 99 24



Bienvenue aux nouveaux directeurs des centres sociaux de Marly

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de l'agrément des 2 centres sociaux de la Ville de Marly, la Municipalité a fait part de son souhait de voir réorienter leur action afin de répondre davantage aux besoins de l'ensemble des habitants.

Les demandes de la Municipalité étaient les suivantes :

- Des centres sociaux qui rayonnent sur l'ensemble de la ville de Marly et pas uniquement sur leur quartier d'implantation géographique.
- La nécessité pour les personnels du centre social de sortir "hors les murs" pour que les actions ne se déroulent pas simplement à l'intérieur du Bâtiment mais partout dans la ville, ainsi que d'"aller vers" tous les habitants. Il revient aux centres sociaux d'aller à la rencontre des habitants.
- Renouer le dialogue avec les jeunes, qu'ils soient adolescents ou jeunes adultes afin de mener des actions qui leur soient spécifiquement dédiées.

Quel que soit leur âge, les habitants doivent se voir proposer des réponses à leurs besoins tout au long de leur vie. Ce nouveau partenariat, avec l'arrivée de Mme DEMAILLY et M. MAZARI, permettra de renforcer la complémentarité entre les actions de la ville de Marly et celles menées par les centres sociaux en menant des actions communes à l'image de ce qui a pu se faire avec le lancement de l'heure civique (voir p 13).



Mme Séverine DEMAILLY
Directrice du Centre Social des Floralies

"Titulaire d'un CAFDES, je travaille depuis 19 ans pour l'Association des Centres Sociaux et Socio-culturels de la Région de Valenciennes (ACSRV). J'ai dans un premier temps occupé pendant les 10 premières années un poste de Référente familles au sein d'une Maison de quartier à Valenciennes pour ensuite assurer pendant 9 ans la direction du Centre Socioculturel Agora de Douchy-les-Mines.

Depuis le 1^{er} février 2021, j'occupe le poste de Directrice du Centre Social des Floralies à Marly avec pour volonté de :

- Proposer avec l'équipe professionnelle et l'équipe bénévole des changements contribuant à l'amélioration des projets et du service rendu par le Centre Social aux Marlysiens.
- Créer, renforcer et développer les partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire (Ville de Marly, institutions, bailleurs, associations...) pour contribuer au "bien vivre ensemble" en favorisant une dynamique collective.

Depuis le début du mois, nous avons d'ores et déjà travaillé avec l'équipe professionnelle à :

- Etendre nos horaires d'ouverture.
- Retravailler notre programme d'activités avec une charte graphique et une thématique mensuelle. En mars, notre thématique sera celle de l'environnement.
- Un temps fort par mois, le premier aura lieu le samedi 20 mars avec des ateliers graff, ciné-débat, création d'un composteur.... Malheureusement en raison de la crise sanitaire chaque atelier sera limité à 10 personnes maximum, mais espérons-le, cela n'est que temporaire.
- Réaliser un questionnaire que nous avons publié sur Facebook et que nous allons distribuer en porte à porte pour connaître ce que les habitants de Marly attendent du centre social et comment nous pouvons améliorer leur condition de vie. Les dates de passage prévues chez vous : le 19 février, le 24 février, et le 26 février 2021.

Alors à très bientôt, chez vous ou au Centre Social des Floralies."



Centre des Floralies, 7 avenue des Lilas
Tél : 03 27 46 51 08 - Courriel : csfloralies@acsrv.org

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

A partir du lundi 8 mars :

- Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
- Les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 20h
- Le samedi de 13h30 à 17h30

Halte-garderie "Les P'tits Loups"

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

A partir du mardi 9 mars :

- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



M. Ahmed MAZARI
Directeur du Centre Social de La Briquette

"Je suis directeur du Centre Social de La Briquette depuis septembre 2020 en remplacement de Bertrand GUINET, directeur depuis plus de 20 ans, qui partira en retraite bien méritée en avril 2021.

Auparavant, j'ai été durant 10 ans directeur du Centre Social du Laboureur à Wattrelos. Je suis, comme on pourrait dire, un "enfant du centre social"; j'ai été usager, bénévole puis salarié des centres sociaux de Lille, puis de Wattrelos.

J'ai aussi travaillé quelques années en internat pour des jeunes de l'aide sociale à l'enfance et des jeunes mineurs délinquants.

Je souhaite mener plusieurs chantiers :

- Renforcer et rendre indispensable le partenariat avec les acteurs de notre territoire (Mairie, école Mandela, collège de Marly) afin de répondre de manière globale aux besoins des habitants.
- Elargir l'offre d'activités en ouvrant le samedi toute la journée, et aussi proposer des activités en soirée afin de toucher de nouveaux habitants.
- Accompagner les habitants de la Briquette dans le projet ANRU 2.
- Rendre plus visible nos actions auprès de la Mairie, auprès des habitants de Marly.
- Participer à la vie associative de Marly (fête de quartier, fête des voisins, les voisins solidaires, salon du livre, la semaine bleue).
- Faciliter l'expression des habitants, les rendre citoyens à part entière, en développant le comité d'usagers mais aussi en créant des espaces de dialogues (débats, dispositif PIC).
- Mener un projet jeunesse prenant en compte l'ensemble des besoins des jeunes de Marly.
- Lutter contre la fracture numérique avec la création d'un espace multimédia et la mise à disposition pour les habitants d'une borne interactive (actualisation pôle emploi CAF...)".



Centre de La Briquette, 29 rue de Champagne
Tél : 03 27 29 34 44 - Courriel : csbriquette@acsrv.org

Horaires d'ouverture jusqu'au 8 mars

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

A partir du mardi 9 mars :

- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

avec fermeture à 20h en fonction des activités

Rosie, l'esthétique à domicile

Si vous avez envie de passer un moment agréable de détente et qu'on prenne soin de vous, voici la personne qu'il vous faut ! Passionnée depuis l'enfance par la profession, Rosie est devenue esthéticienne à domicile et a créé son auto-entreprise en novembre 2020. Reconnue artisan de qualité, elle a la passion du métier et de la mise en valeur de la beauté des personnes qu'elle rencontre, quelque soit leur style et leur personnalité. Rosie dispense de nombreuses prestations : maquillage, épilation, soins du corps, massage, manucure et aussi pédicure, tout pour un moment de bien-être à domicile ! **Contact : 07 68 16 06 34**

Facebook : Rosie l'esthétique à domicile



Well & Spa étoffe sa gamme de services avec «Kellistoire de beauté» !

Connu essentiellement pour ses prestations en coaching sportif depuis dix ans, l'espace Well & Spa propose désormais des soins esthétiques toute la semaine grâce à Kelly MATHIEU qui a repris le commerce en octobre dernier.

M. le Maire a souhaité la rencontrer afin de la féliciter pour sa ténacité et son esprit d'entreprise dans ce contexte économique particulier, et se rendre compte de la qualité des services et du matériel de pointe utilisé, le tout dans un cadre cosy et très respectueux des règles sanitaires.

Animée par la volonté de poursuivre ce qui était proposé mais également d'élargir sérieusement la proposition d'offres en développant le côté bien-être, la nouvelle esthéticienne propose maintenant une large gamme de soins, de modelage et de prothèse ongulaire, avec un espace dédié à chaque activité. Le centre s'est équipé d'une machine pour l'amincissement et l'anti-âge de dernière génération, et aussi d'un spa-jet (vapeur, jet d'eau, aromathérapie, chromothérapie, etc.). Un espace sauna-spa privatif verra prochainement le jour.

«Kellistoire de beauté» vous attend à la zone des Dix-Muids, chemin des Postes à Marly.

Ouvert tous les jours sauf le mercredi et le dimanche. (rendez-vous à domicile possible)



Contact : 06 05 19 54 95
Courriel : kellistoiredebeaute@gmail.com

La sophrologie à Marly accessible à tous !



Formée à l'Institut de Formation à la Sophrologie (IFS / Certification Professionnelle inscrite au RNCP), Laetitia MORENO est à votre écoute et vous accompagne pour trouver avec vous, le chemin de vos ressources et de votre épanouissement grâce à la sophrologie et à l'énergie Reiki (méthode de soin simple qui permet de capter l'énergie universelle autour de nous et de stimuler celle que nous avons à l'intérieur de nous).

Mais... c'est quoi la sophrologie ?

Brève thérapie faite d'exercices doux qui offre des résultats rapides et efficaces sans aucun effet secondaire, la sophrologie est une méthode inspirée, entre autres, du yoga et de l'hypnose. Elle associe la respiration contrôlée, la détente musculaire et des visualisations positives. Des exercices simples et faciles à reproduire, vous permettront d'être à l'écoute de votre corps et de vos ressentis. Les séances de sophrologie sont des moments de connexion à vous-même où vous pouvez vous relaxer, vous détendre et vous laisser aller à votre propre rythme. Apprendre à se détendre, à gérer votre stress, vos émotions, votre concentration, se préparer à vivre un changement important dans votre vie, Laetitia s'engage à vous accompagner au mieux pour révéler vos capacités et vous libérer de vos blocages.

Sophrologue - Praticienne REIKI USUI
A domicile - en téléconsultation - **Contact : 06 87 88 44 72**
Site web : www.laetitiomorenosophrologue.com

Les six plus belles vitrines de Noël

Samedi 30 janvier 2021, Laurence MOREL, adjointe au Maire chargée de la culture et de l'événementiel, et Florence ANDERLIN, conseillère municipale en charge de l'attractivité du commerce et de l'artisanat, sont allées remettre les paniers cadeaux offerts par la Ville aux six commerçants lauréats du concours lancé par la municipalité.

Leurs participations visaient à décorer leur commerce pour les fêtes de fin d'année : le centre esthétique Améline, le salon de coiffure ASB, la boulangerie La Craquant'ine, la fleuriste Ecɔrces & Brindilles, et les opticiens Optic 2000 et Optique Julien.

En effet, quelques semaines avant les festivités, la municipalité avait proposé aux commerçants de décorer leur devanture afin

de participer à la fête de Noël et de créer ainsi une dynamique aux quatre coins de la Ville. Une belle initiative pour les mettre en avant et inviter les marlysiens à privilégier nos commerces pour leurs achats de Noël ! Avec les structures de sapin naturel et les décos offertes par la commune sur un thème commun : un Noël blanc et scintillant, tous les commerçants ont joué le jeu et ont peaufiné le moindre détail pour le plus grand bonheur des passants. Le retour positif et la motivation de l'ensemble des commerçants pour cette "première" encourage la municipalité à réitérer ce type d'action.

Un calendrier des opérations pourrait être mis en place avec les commerçants de l'UCAM (Union des Commerçants et Artisans de Marly) pour dynamiser le commerce local.



Le centre d'esthétique «Améline»



Le salon de coiffure «ASB»



La boulangerie «La Craquant'ine»



La fleuriste «Ecɔrces & Brindilles»



L'opticien «Optic 2000»



L'opticien «Optique Julien»

« Extrait de cuisine » lance « Le Casier Repas » : distributeur de plats à emporter



Situé au 59 rue Roger Salengro, le distributeur, qui contient 21 repas, est opérationnel depuis le 22 janvier et déjà, selon les propriétaires des lieux, Laurence et Laurent BOSTMEMBRUN, le succès est au rendez-vous.

Installés depuis 2006 comme traiteurs événementiels pour particuliers et entreprises, avec la crise sanitaire, ils ont dû s'adapter et ont décidé de mettre en place ce nouveau système de restauration. Ainsi, chaque semaine, quatre menus différents, faits maison et de qualité, prêts à réchauffer, sont proposés 24h/24 : un plat végétarien, un plat à base de poisson, un plat avec de la viande et une spécialité. Les tarifs varient en moyenne entre 5,50 € et 10,50 € le plat. Les menus, aux saveurs d'ici et d'ailleurs, changent chaque vendredi matin. Pour les découvrir, il suffit de vous connecter sur leur page Facebook : www.facebook.com/lecasierrepas

Les passants, intrigués, n'hésitent pas à s'arrêter devant la façade et à demander aux restaurateurs comment cela fonctionne mais le principe est très simple d'utilisation. A côté des casiers, vous avez un écran tactile qui vous indique la marche à suivre : il n'y a plus qu'à commander votre repas !

Ce mardi 26 janvier, Monsieur le Maire, Jean-Noël VERFAILLIE, venu inaugurer les casiers repas en présence du couple, n'a pas manqué de les féliciter et de les encourager pour ce concept innovant !



Contact :
03 27 49 40 96 - Courriel : extraitdecuisine@orange.fr

Carrières souterraines : la Ville doit assumer le poids du passé

Depuis le 18^{ème} siècle et jusqu'en 1880 étaient exploitées sur Marly des carrières de craie pour la fabrication de chaux. Ces carrières ont été depuis 1967 inventoriées et régulièrement inspectées par le Service d'Inspection des cavités souterraines. La plus importante est dite du "chemin Vert", elle se situe entre les rues Roger Salengro, Pierre Costa, Emile Zola et du chemin Vert. En 2007, le service d'inspection a été dissous et depuis la commune supporte seule la responsabilité de la surveillance des carrières.

Les carrières sont un risque lourd pour une collectivité, un risque connu et formellement identifié dans les documents d'urbanisme dès janvier 2008 avec l'adoption du Plan de prévention des risques des mouvements de terrain, qui classe le secteur en zone rouge à aléas forts avec toutes les conséquences foncières que cela peut avoir : inconstructibilité, valeur immobilière amoindrie, inhabitabilité...

Techniquement, l'exploitation des carrières à Marly se faisait en chambre et pilier. En raison des conditions climatiques, la charge pesant sur le ciel des galeries entraîne des chutes de blocs en sous-sol produisant des montées de voute ou cloche de fontis dont le sommet se rapproche petit à petit de la surface du sol jusqu'à l'effondrement pouvant aller jusqu'à 6 à 7 mètres de profondeur.



Chambres et piliers



Cloche de fontis

Depuis 2008, de nombreux incidents, rue Roger Salengro essentiellement, se sont produits donnant lieu à des rapports et corroborant les prescriptions du plan de prévention.

Par exemple, en 2010, un cabinet d'expertise missionné par le préfet conclut d'intervenir dans les plus brefs délais en désignant un bureau d'étude spécialisé en géotechnique pour établir un diagnostic, évaluer la stabilité des carrières et préconisait déjà des travaux.

Des rappels sont faits à la Ville de Marly par la préfecture sur sa responsabilité en matière de surveillance et de maintien de la sécurité publique invitant les élus à procéder aux études et travaux nécessaires.

En 2013, un nouveau rapport suite à une visite d'inspection à la demande de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord relève que les carrières sont très dégradées et que l'évolution de ces dégradations est 100 fois plus rapide que la normale.

En 2014 l'Etat réalise une présentation aux élus de leur responsabilité, présente une démarche type pour la gestion du risque prenant Marly en exemple et va même jusqu'à réaliser un dossier de consultation de maîtrise d'œuvre type.

Au total, il aura fallu attendre 10 ans pour qu'un marché de maîtrise d'œuvre soit lancé par la Ville pour les travaux de comblement des carrières.



5 questions à...

Céline PLATEEL-THUIN

Adjointe au Maire

Chargée de l'urbanisme – logement – lutte contre l'insalubrité
grands travaux – accessibilité – transports – rénovation urbaine

Pourquoi le marché a-t-il été lancé si longtemps après l'alerte par l'Etat ?

Je ne sais pas, le coût des travaux probablement, on parle d'un million huit cent mille euros Hors Taxe pour la commune et plus de 3 millions pour l'ensemble des riverains.

Mais ces travaux n'étaient-ils pas subventionnables par l'Etat avec les fonds Barnier ?

En effet, entre 30 et 50% sont normalement subventionnables mais nous avons appris à notre arrivée que la commune ne bénéficierait pas de subvention sur la première tranche, la plus importante des travaux, s'élevant à 1 106 121€ TTC pour la collectivité et 127 100€ TTC pour les riverains. Un principe fondamental des financements publics n'a pas été respecté : le non commencement des travaux avant le dépôt du dossier de subvention (article 15 du décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'état dans les projets d'investissement), on parle bien ici du dépôt du dossier et non de son acceptation.

Le dossier de subvention a été déposé le 20 février 2020, alors que les travaux ont commencé le 2 décembre 2019 sans qu'aucune demande de dérogation n'ait été faite ce qui aurait pu être possible, mais pour cela il aurait fallu des faits nouveaux pour le justifier. Ce principe bafoué fait perdre à la Ville 553 060€ et 63 550€ aux riverains.

N'y avait-il pas urgence à commencer les travaux ?

C'est effectivement l'argument avancé dans un courrier du 28 avril 2020 au préfet. Mais cet argument ne tient pas. Quand on se penche sur le planning des travaux établi par le bureau d'étude pour le dossier de marché de février 2019 et l'acte d'engagement de l'entreprise en juin 2019 celui-ci mentionne un début des travaux au 4^{ème} trimestre 2019 (30 sept 2019 exactement). Des diagnostics alarmants ont été avancés et ont retardé les opérations mais ceux évoqués dans les échanges de mail avec la préfecture reflètent des états des lieux effectués en 2013 et 2017 et un courrier de mai 2011, donc rien de nouveau. Rien ne justifiait de commencer les travaux avant le dépôt du dossier de subvention et la perte de plus de 600 000€ au total de subvention.

Qu'en est-il des autres tranches ?

Il reste deux tranches à faire, celle des rues Zola et Costa 527 134€ TTC et celle du chemin Vert 203 601€ TTC.

Mais là encore, nous avons eu la surprise en début de mandat, de constater que les crédits octroyés au budget pour les carrières étaient insuffisants pour réaliser les tranches optionnelles 1 et 2, elles le seront donc en 2021. Par contre, le dossier ayant été régularisé par nos soins, un accord avec l'Etat fait qu'elles seront subventionnées au taux maximum de 50%.

Ce dossier n'a-t-il pas fait l'objet d'un emprunt pour son financement ?

Oui, un emprunt d'1 500 000€, réalisé normalement entièrement pour les carrières mais celui-ci a été purgé avant notre arrivée pour certes la tranche ferme (1 106 121€ TTC) mais pas uniquement, un peu moins de 400 000€ ayant reçu une autre affectation avant les élections. L'emprunt ne pourra donc pas servir pour les 2 dernières tranches qui devront être financées en fonds propres.





Juliette LABRE

Cheffe de projet rénovation urbaine.

Quelle est votre mission en temps que responsable de projet rénovation urbaine ?

" Ma mission en tant que cheffe de projet rénovation urbaine est à la fois technique et opérationnelle sur le terrain. Je suis présente tout au long du projet de rénovation, de sa définition à sa mise en oeuvre. Mon rôle est aussi de faire le lien avec tous les acteurs impliqués : je veille à la bonne articulation entre l'approche urbaine et l'approche sociale. Le volet social est porté par le contrat de ville pour lequel il s'agit d'assurer le pilotage, la contractualisation et la mise en oeuvre des projets d'accompagnement dans les quartiers ".



A l'échelle nationale, 480 quartiers sont concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dont 4 sur l'agglomération de Valenciennes. La Briquette en fait partie.

Il s'agit d'une procédure partagée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Communauté d'Agglomération, la Ville de Marly, la Région et le Département du Nord, pour requalifier et valoriser le quartier. Le projet est arrivé dans sa phase opérationnelle. En tant que pilote, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole coordonne et met en œuvre les projets de renouvellement urbain.

Celui-ci sera assuré par un investissement public massif, la diversification de l'habitat, la promotion d'activités nouvelles et une intervention sur les espaces publics, dans un dialogue permanent avec les habitants et le Conseil citoyen.

3 grandes orientations ont été définies pour l'avenir du quartier.

1. Renforcer l'action sur l'habitat et le cadre de vie au cœur du quartier.
2. Reconnecter le quartier à la trame urbaine de Marly et de Valenciennes.
3. Tirer parti d'une localisation stratégique pour amener une mixité dans les formes d'habitat ou les activités économiques.

NPNRU Le quartier de La Briquette poursuit sa transformation

Les voiries et trottoirs feront également l'objet de travaux importants. L'ensemble des partenaires du projet se sont financièrement engagés pour un investissement total actuellement proche de 80 millions d'euros. Parmi les financeurs les plus importants les bailleurs sociaux à hauteur de 21.2 millions ou l'ANRU pour 21.5 millions. Valenciennes Métropole ou la Région des Hauts-de-France amèneront chacun 2 millions d'euros.

Les terrains libérés par les déconstructions seront destinés :

- à diversifier l'offre en logement, notamment en accession à la propriété,
- à développer l'activité économique : immobilier de bureau, zone de développement artisanal, voire activité commerciale ou de loisirs.

Pour l'heure, la procédure lancée concerne les habitants des 65 premiers logements. Le bailleur s'appuie sur l'association Interfaces, en charge de l'accompagnement au cas par cas des familles. Interfaces sera leur interlocuteur jusqu'au déménagement, voire après le déménagement pour soutenir les ménages dans leur parcours. Parmi les étapes du relogement, la première est l'entretien individuel qui sous forme d'une enquête de relogement, permet d'établir des perspectives pour les familles (recueillir les souhaits et besoins), ce qui a été dès à présent réalisé.

Pour trouver les solutions de relogement adéquates, l'ensemble des bailleurs sociaux du valenciennois sera mobilisé. Ils mettront au bénéfice des habitants de la Briquette leur parc que ce soit sur le territoire de Marly, de Valenciennes, ou d'autres communes de l'agglomération.

Cette opération est une véritable opportunité de valorisation du quartier au bénéfice de ses habitants et de l'ensemble de la Ville. Monsieur le Maire, M^{me} BINOT, conseillère municipale déléguée à la politique logement, M^{me} DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée à la politique de la Ville, et l'ensemble des élus sont particulièrement investis dans ce projet, dans la prise en compte des attentes individuelles et dans le suivi des offres de relogement qui pourront être faites. Conformément à ses engagements, Monsieur le Maire a souhaité une réunion publique qui devait se tenir en septembre mais qui n'a pas été autorisée en raison du contexte sanitaire. Soucieux d'informer et d'accompagner les citoyens dès la fin du deuxième confinement, le format et a été revu et une première réunion a pu se tenir en mairie le 27 janvier avec un collectif d'habitants, une autre le lendemain avec les différents acteurs institutionnels pour rappeler les engagements des uns et des autres. Diverses opérations d'informations, de communication, d'animation dans les locaux de la maison de quartier ou sur l'espace public ont régulièrement été l'occasion d'échanger... dans le respect des protocoles sanitaires actuels.



Avec la SPA, luttons contre l'abandon des animaux !



Chaque année, ce sont plus de 200 000 chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie, animaux de ferme et chevaux abandonnés qui sont accueillis au sein des refuges membres de la Confédération Nationale de défense de l'animal. Même si l'on constate en 2020 une diminution des abandons de chiens, ce n'est malheureusement pas le cas des autres animaux et la France reste championne d'Europe de l'abandon des animaux.

Malgré la reconnaissance en tant qu'êtres vivants dotés de sensibilité dans le code civil, on constate que le nombre d'animaux victimes de maltraitance est en hausse.

L'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales a diffusé deux rapports en juin et juillet 2020 qui montrent :

- Entre 2016 et 2018 : le nombre de condamnations pour des faits de maltraitance et abandon d'un animal a augmenté de plus de 29 % au niveau national !

Don du sang, l'EFS a 100% besoin de vous !



La mission de l'Établissement Français du Sang est d'assurer l'autosuffisance de la France en produits sanguins dans des conditions de sécurité et de qualité optimales.

L'EFS contribue ainsi à soigner plus d'un million de malades chaque année, grâce aux donneurs de sang, au professionnalisme de son personnel et à l'aide d'un vaste réseau de bénévoles.

- Entre 2007 et 2017 : le nombre de condamnations pour actes de cruauté envers un animal domestique a augmenté de plus 57 % dans le pays !

Preuve que la condition animale est devenue un sujet incontournable et en ce début d'année 2021, un texte de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale est présenté à l'Assemblée Nationale.

Cette proposition de loi rassemble différentes dispositions visant à lutter contre la maltraitance des animaux domestiques et des animaux d'espèces sauvages, tout en améliorant les conditions de leur détention.

A noter dans le cadre du plan de relance décidé par le Gouvernement, 20 millions d'euros sont dédiés aux animaux de compagnie et aux équidés.

Lutter contre l'abandon des animaux, c'est aussi faire :

- Le geste qui a du sens : l'adoption
- Le sauvetage qui a du sens : l'adoption d'un animal adulte et âgé !

De son côté, la Municipalité se mobilise autour de la protection animale et soutient les activités des associations de la Ville dans leurs campagnes pour la stérilisation des chats libres notamment. Elle envisage également de doter la Ville d'un cimetière pour animaux, une étude de faisabilité est actuellement en cours. Et pour renforcer les actions au bénéfice des animaux, le Conseil municipal compte une élue déléguée à la cause animale : Nathalie KOSOLOSKY.

Contact : SPA de Marly - 34 route de Préseau

Tél. : 03 27 20 01 40 – Site web : www.spamarly.fr

Prendre rendez-vous pour un don, c'est simple et rapide !

Dans le contexte actuel lié à la crise sanitaire COVID-19, la mobilisation des donneurs de sang est primordiale pour subvenir aux besoins en transfusion des patients.

Afin d'accueillir les donneurs en toute sécurité et dans le respect des mesures gouvernementales, l'Établissement Français du Sang (EFS) organise les collectes de sang :

sur rendez-vous au 03 28 54 79 16 ou sur le site www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Les prochaines collectes auront lieu à :

- **Saultain (Salle des Fêtes - place Vaillant Couturier)**
- **Marly (Salle des Fêtes - Place Gabriel Péri)**
- **Dimanche 28 février 2021 de 8h à 12h ► Saultain**
- **Mardi 27 avril 2021 de 13h30 à 20h30 ► Marly**
- **Mardi 29 juin 2021 de 12h30 à 20h30 ► Saultain**
- **Mardi 31 août 2021 de 13h30 à 20h30 ► Marly**
- **Mardi 26 octobre 2021 de 12h30 à 20h30 ► Saultain**
- **Mardi 21 décembre 2021 de 12h30 à 20h30 ► Saultain**

Pensez à vous munir de vos pièces d'identité, stylo et attestation dérogatoire de déplacement en cochant la case 3 "Assistance aux personnes vulnérables" pour les dons en dehors des horaires de déplacement autorisés.

IMPORTANT : Il faut respecter un délai d'au moins 8 semaines entre 2 dons de sang total. Si vous avez fait 4 dons (pour les femmes) ou 6 dons (pour les hommes) au cours des 12 derniers mois, merci de vérifier votre éligibilité pour un don de sang en contactant le 03 28 54 22 58. D'avance un grand merci pour votre participation !

Voisins Solidaires et Heure Civique : une belle initiative !



Le rythme de vie de tous ne permet pas toujours de nous engager dans la durée. C'est pour cela que "l'Heure Civique" a été créée !

Près de chez vous et sans contrainte, vous pouvez choisir les gestes de solidarité qui vous conviennent ! L'essentiel est de renforcer le lien, notre bien le plus précieux... Que ce soit pour aider les plus démunis, faire des courses pour des voisins ou encore aider dans des démarches administratives, chaque minute est utile !

Comment agir ?

Le principe est simple : rendez-vous sur le site

<https://marly59.lheurecivique.fr>

et choisissez la catégorie d'aide que vous avez la possibilité d'offrir à un voisin, une heure par mois, dans sa vie quotidienne (cuisine, enfants, animaux, santé, jardinage et bricolage, technologies, musique, convivialités, festivités...)

Les Marlysiens qui s'inscrivent dans la démarche seront contactés par un élu afin de voir avec eux comment ils souhaitent intervenir sur leur quartier et les accompagner. Ils seront ensuite des personnes ressources pour la constitution :

- d'une "réserve civique" installée très rapidement sur Marly et qui pourrait être utile pour accompagner par exemple un voisin se faire vacciner.
- des comités de quartiers en attente de lancement au vu du contexte sanitaire.

Prendre le temps une heure par mois d'aider un voisin proche, voilà une initiative toute simple mais qui peut changer bien des choses ! "L'heure civique", opération lancée par l'association "Voisins Solidaires", présidée par M. Atanase PERIFAN (initiateur de la célèbre "Fête des voisins" il y a 20 ans), était aujourd'hui à l'ordre du jour dans la conférence de presse qui s'est tenue à la salle du conseil de la mairie de Marly. M. le Maire, Jean-Noël VERFAILLIE, conquis par cette belle initiative, a tenu à répondre positivement à ce partenariat en faisant de Marly la première ville du Nord à lancer l'opération.

Accompagné par les élues Isabelle LACHAUSSÉE, Frédérique VISTE, les directeurs des centres sociaux, et en présence de la presse locale, ils se sont entretenus par visio-conférence avec Atanase PERIFAN et Geneviève MANNARINO (Vice-présidente du Conseil Départemental du Nord).

La mission de l'association "Voisins Solidaires" est de développer les solidarités de proximité, en complément des solidarités institutionnelles et familiales. "L'Heure Civique" permet de participer à une action organisée de solidarité dans le quartier ou d'aider, de manière informelle, un voisin qui en a besoin. "L'Heure Civique" sera un outil à disposition de la ville, du CCAS, des centres sociaux, des partenaires et des habitants.

Besoin d'un coup de main ?! Une heure par mois ?

Chacun d'entre nous peut y répondre !

L'heure CIVIQUE

Et si je donnais une heure par mois pour aider un voisin ?

Chacun d'entre nous peut le faire !

Inscrivez-vous sur **lheurecivique.fr**

Je compte sur vous. Merci de tout cœur !

Jean-Noël Verfaillie
Maire de Marly

Une initiative de la ville de Marly et de VOISINS SOLIDAIRES



22 questions ont été soumises aux voix lors du Conseil municipal du 17 décembre 2020 parmi lesquelles :

■ Rapport établi en réponse au rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) pour les exercices 2014 et suivants

Lors du dernier bulletin "Pleine Page", il a été brièvement évoqué le rapport des observations définitives donné par la Chambre Régionale des Comptes.

La Ville indique ici de quelle manière elle a commencé à mettre en œuvre les préconisations du rapport de la juridiction régionale. Ce rapport avait montré plusieurs irrégularités et défauts de gestion dans les pratiques de la municipalité alors en place.

La CRC regrettait la baisse de l'épargne de gestion, le poids des charges de personnel, la durée du temps de travail inférieur au temps légal de 1607 heures pour les agents de la Ville, ou le fort taux d'absentéisme.

Evolution de l'épargne de gestion :



Evolution des charges du personnel :



La CRC indiquait notamment : "L'élaboration d'une stratégie et d'un pilotage des ressources humaines, actuellement inexistantes, doit devenir une priorité de gestion. En matière d'investissement, la commune ne dispose pas de programme pluriannuel. Le faible niveau de renouvellement des équipements laisse présager une détérioration progressive de l'état général du patrimoine".

La Municipalité actuelle répond sur les cinq rappels au droit, et sur les trois recommandations de gestion :

Rappel au droit n° 1 : présenter au Conseil municipal des rapports sur les orientations budgétaires.

La Ville répond désormais aux exigences de la CRC (présentation du tableau des effectifs, ou prise en compte de la dette du Partenariat Public Privé dans le cadre de l'éclairage public pour le calcul des ratios). La gestion prévisionnelle des ressources humaines sera exposée à compter du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Rappel au droit n° 2 et n° 3 : rendre accessibles sur le site internet de la Commune les informations budgétaires, et les conventions conclues avec les associations percevant une subvention annuelle de plus de 23 000 €.

www.marly.fr/La_mairie/Budget/Budget_primitif_2020

Ces recommandations sont déjà totalement mises en œuvre, et seront maintenues en 2021 et par la suite.

Rappel au droit n° 4 : mettre en place l'inventaire physique des biens de la commune.

Le travail d'inventaire a commencé, les propriétés bâties et non bâties, les véhicules sont inventoriés. Un travail est engagé sur l'ensemble des biens meubles. Ce travail sera poursuivi pour être finalisé en juin 2021. L'inventaire sera ensuite suivi dans le temps, mis à jour par actualisation annuelle.

Rappel au droit n° 5 : respecter la durée annuelle du temps de travail.

La loi impose aux communes de se conformer à la durée légale de temps de travail, c'est-à-dire 35 heures par semaine, soit 1607 heures chaque année, ce qui n'était pas le cas au sein des services de la municipalité. La mise en conformité doit se faire pour mars 2021, et entrer en application pour le 1^{er} janvier 2022.

Le règlement intérieur a été revu et approuvé au Conseil municipal du 13 octobre 2020 pour faire respecter la durée légale de travail, soit 35h hebdomadaire (1670h par an) pour l'ensemble des agents dès le 1 janvier 2021.

Recommandation n° 1 : établir un programme prévisionnel d'investissement détaillé en dépenses et en recettes.

Le plan d'investissement sur la durée du mandat sera l'expression d'une gestion rigoureuse de la Ville.

La CRC rappelle en effet que le niveau d'investissement est relativement faible et que la capacité à l'autofinancement est très limitée. Les dépenses de fonctionnement ont évolué plus rapidement que les recettes, nous indique la CRC.

Aussi une vision prospective affinée est nécessaire.

Pour les recettes, l'exercice sera effectué par la Direction générale et le Service des Finances.

Pour les dépenses, la hiérarchisation des projets et la programmation seront précisées dans le cadre de la procédure budgétaire 2021.

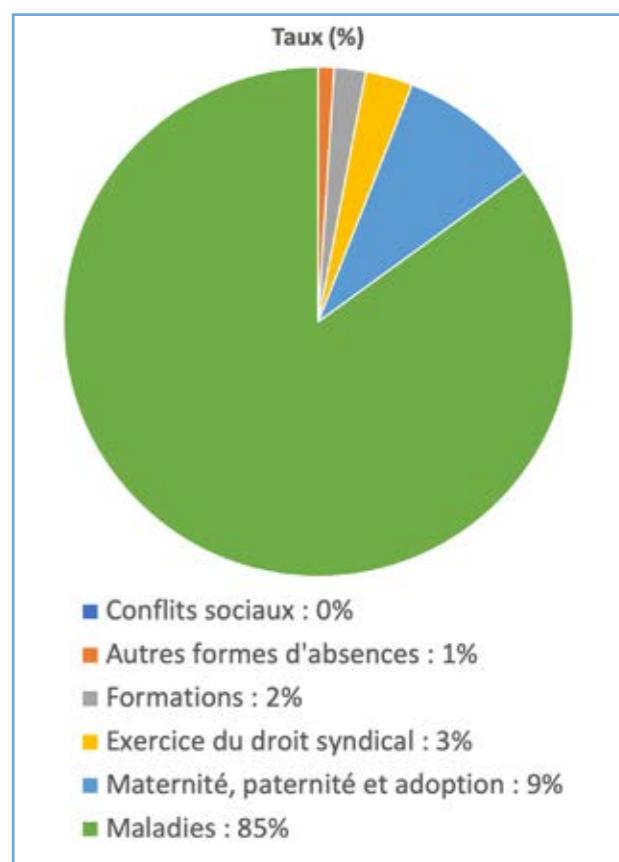
Recommandation n° 2 : élaborer une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEC).

La mise en œuvre d'une GPEC doit permettre de mettre en adéquation les effectifs, les emplois et les compétences avec les objectifs de l'activité municipale et avec l'évolution de l'environnement institutionnel. Anticipation, planification, formation en seront la traduction. Cette démarche est étroitement liée à celle d'ores et déjà engagée au travers des lignes directrices de gestion issues de la loi du 6 août 2019. Celles-ci ont été présentées au Comité Technique du mois de décembre 2020.

La cartographie des emplois et des compétences sera rédigée à partir des référentiels de compétences disponibles. Elle ne pourra être réalisée qu'avec l'élaboration d'une fiche de poste par agent d'une part, et par la formalisation d'un organigramme complet actualisé.

Recommandation n° 3 : mettre en place un plan d'actions formalisé et suivi de réduction de l'absentéisme.

La Chambre Régionale des Comptes rappelait qu'en 2018 l'absentéisme représentait 52 temps complets et un taux global d'absences de 20 % ; le motif "raison de santé" atteint 9 % de plus que le taux moyen des collectivités territoriales.



La CRC estimait en annexe 7 de son rapport provisoire le surcoût budgétaire de cet absentéisme à plus de 1,7 millions d'euros.

Le plan d'actions précisera en tant que de besoin, les incidences des absences sur le régime indemnitaire, les conditions de recours à un médecin agréé, et les conditions de reconnaissance des accidents du travail, l'analyse en CHSCT de chaque accident du travail, l'accompagnement de l'agent de prévention. Une enquête sur le bien-être au travail pourra être diligentée, afin de préciser les pistes d'amélioration des conditions de travail.

■ **Comblement d'une partie de la carrière souterraine du chemin Vert - Modification de la convention avec les riverains de la rue du chemin Vert**

Un article spécifique développe ce sujet page 8.

■ **Mise en œuvre de la procédure d'amende administrative en matière de dépôt sauvage de déchets et coût de l'intervention des Services Techniques**

Pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets qui représentent un désagrément et un surcoût important pour la communauté (l'enlèvement des déchets coûte plus de 265 000 € chaque année), la Municipalité a décidé de mettre en place une amende forfaitaire administrative de 1 000 € pour tout auteur identifié pour un abandon irrégulier de déchets sur le territoire de la commune, à l'issue d'une période contradictoire de 10 jours.

Si les détritus ne sont pas retirés, les auteurs des faits devront s'acquitter d'une indemnisation à la commune à hauteur de 90 € par heure et par agent d'intervention mobilisé pour nettoyer les lieux, ou de la facture relative au recours à un prestataire spécialisé si cela s'avère nécessaire (en cas de déchets polluants par exemple).



■ **Subventions « Fonds Énergie 2020 »**

Dans le cadre de son plan Climat 2020-2026, Valenciennes Métropole souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire avec les objectifs suivants :

- Baisse de 16% des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires en 2030 par rapport à 2016.
- Hausse à 20% de la part d'énergie renouvelable et de récupération produite en 2050 (6% en 2016).

Une incitation aux communes est faite en ce sens par le biais du "Fonds C 2020" divisé en 2 parties :

- 1) Fonds de soutien aux audits énergétiques des bâtiments publics.
- 2) Fonds de concours pour des projets d'énergie renouvelable et de récupération.

1) Audits énergétiques

Les 3 bâtiments identifiés pour être audités sont : l'Hôtel de Ville, le Centre Technique Municipal et le Centre Saint François.

Choix motivé par le caractère énergivore de ces bâtiments ou les problématiques de confort ont été rencontrées.

ALTEREA a été missionnée pour un coût total de 5102,40 € TTC soit une dépense réelle pour la Ville d'environ 2 200 € net (FCTVA et Fonds Énergie déduits).

2) Énergies renouvelables et de récupération

Le site identifié est le Moulin Souverain qui permettrait par sa localisation d'aborder 4 domaines différents en énergie renouvelable et de récupération et ainsi en être une vitrine pour tous :

- Solaire, mise en place de panneaux photovoltaïques sur un versant de toiture.
- Éolien, implantation d'une éolienne domestique sur le pignon du bâtiment.
- Hydraulique, réhabilitation de la roue à aube et couplage avec un générateur hydroélectrique.
- Géothermie, la création d'un puit canadien dans l'espace vert attenant.

■ **Engagement de la Commune dans la stratégie de rénovation énergétique de son patrimoine et de développement des énergies renouvelables**

Dans un contexte de réchauffement planétaire, d'une mauvaise qualité de l'air et d'augmentation du coût des énergies, maîtriser l'énergie est un enjeu majeur pour le territoire.

La Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) vise à réduire la consommation énergétique finale dans le tertiaire de 60% en 2050, et à porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Dans le cadre du FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle), l'ADEME et la Région Hauts-de-France accompagnent les dynamiques locales ambitieuses en matière de rénovation énergétique du patrimoine communal qui s'inscrivent à minima dans les objectifs nationaux.

Dans un souci d'exemplarité, les collectivités se doivent de contribuer à l'atteinte de ces objectifs. C'est pourquoi, dans le cadre du Plan Climat territorial, Valenciennes Métropole souhaite amplifier ses actions dans une perspective de massification des rénovations énergétiques performantes (à minima BBC->Bâtiment Basse Consommation) du patrimoine des communes du territoire.

Le plan d'actions de Valenciennes Métropole, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi LTECV, se décline en trois axes :

- Mutualisation d'un poste de Conseiller en Énergie.
- Mise en place d'un "Club Énergie".
- Développement d'outils financiers pour faciliter le passage à l'acte des communes.

La Commune de Marly a souhaité s'inscrire dans cette dynamique en adhérant au Service de Conseil en Énergie Partagé, conformément à la délibération du 18 juillet 2019. Cette adhésion a débuté au 1^{er} juin 2019 pour une durée de 3 ans. Ce service permet à la Ville d'avoir un accompagnement technique personnalisé apporté par le Conseiller en Énergie Partagé, dans le cadre des actions d'améliorations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Avec l'aide des services de la Commune, le Conseiller en Énergie Partagé a récolté les données qui lui ont permis de réaliser un état des lieux énergétiques sur 3 années/saisons pour la période de 2015/2016 à 2017/2018 sur l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public communaux.



BIENVENUE À...

- Eileen **SABOR** • 5 décembre 2020
- Cristal **JORION** • 5 décembre 2020
- Ondine **MIROUX** • 7 décembre 2020
- Iris **LEGRAIN** • 7 décembre 2020
- Wahib **BAGHOUZ** • 10 décembre 2020
- Hélène **CHATELAIN** • 10 décembre 2020
- Pablito **PEREIRA** • 13 décembre 2020
- Djenael **SAELENS** • 15 décembre 2020
- Layan **DRIDI** • 17 décembre 2020
- Tylio **RIBIS** • 21 décembre 2020
- Mayssa **ATTARI** • 28 décembre 2020

- Kawthar **BRIK** • 28 décembre 2020
- Milo **SPANO** • 29 décembre 2020
- Ilyes **OUHAMMI** • 6 janvier 2021
- Lola **VAN WERVEKE** • 11 janvier 2021
- Sarah **SLIWINSKI** • 11 janvier 2021
- Julia **FRIADT** • 11 janvier 2021
- Gabin **DUPONT** • 14 janvier 2021
- Mohamed **YATA** • 15 janvier 2021
- Iveraisha **DANKBAAR** • 15 janvier 2021
- Marylou **BERNARD** • 22 janvier 2021
- Louis **THUILLIER** • 23 janvier 2021
- Juliette **FERREIRA** • 24 janvier 2021
- Gabriel **POUCHAIN** • 25 janvier 2021



ILS NOUS ONT QUITTÉ...

- Claude **DELPORTE** époux de Claudette BAILLY • 4 septembre 2020 • 79 ans
- Jeanne **GUIDEZ** épouse d'Alain PREUVOT • 9 septembre 2020 • 73 ans
- Marie **RECOURSÉ** époux de Françoise RUFFIER • 15 septembre 2020 • 81 ans
- Raymond **CHÉPIS** époux de Denise POTDEVIN • 2 décembre 2020 • 83 ans
- Cristal **JORION** • 5 décembre 2020 • 1 jour
- Eliane **DOISY** veuve de André BASSEZ • 8 décembre 2020 • 92 ans
- Angèle **DELBOVE** veuve de Fernand LERMUSIAUX • 10 décembre 2020 • 87 ans
- Saïd **BOUCHAFÀ** époux de Dahbia LOUNACI • 13 décembre 2020 • 93 ans
- Jean-Marie **GILLOT** célibataire • 13 décembre 2020 • 80 ans
- Maurice **BOUREZ** époux de Jacqueline WUILPART • 18 décembre 2020 • 75 ans
- Marie **ROTON** veuve de André HACHET • 25 décembre 2020 • 95 ans
- Irène **BAUDOIN** veuve de Marius WATTIEZ • 27 décembre 2020 • 100 ans
- Rémy **OLIVIER** époux de Marthe CLERFAYT • 28 décembre 2020 • 90 ans
- Guy **VANDERBECQ** époux de Yolande HERBET • 4 janvier 2021 • 89 ans
- Paule **DEPLETTE** veuve de François HONORÉ • 5 janvier 2021 • 100 ans
- Denise **LESNY** épouse de Wieslaw SPILSKI • 7 janvier 2021 • 80 ans

- Jacqueline **BAUDET** veuve de Edgard ENGELSPACH • 12 janvier 2021 • 90 ans
- Gilbert **LEPRINCE** époux de Josette DUPUIS • 17 janvier 2021 • 82 ans
- Gaston **FLAMENT** veuf de Hélène WILLOT • 18 janvier 2021 • 92 ans
- Joseph **FORLINI** veuf de Andrée HELLEU • 22 janvier 2021 • 93 ans
- François **RUISZ** époux de Ginette PALAMARA • 23 janvier 2021 • 83 ans
- Casimir **KRAUSE** veuf de Séculi MARCISZAK • 26 janvier 2021 • 94 ans
- Alfonsa **PRESBURGO** veuve de Joseph FORNIER • 27 janvier 2021 • 88 ans
- Muguette **CUVELIER** divorcée de Daniel CARLES • 28 janvier 2021 • 75 ans
- Paulette **FLAHAUT** veuve de André BOUTROUILLE • 28 janvier 2021 • 94 ans
- Thadée **PROCHYRA** époux de Evelyne PIQUE • 29 janvier 2021 • 83 ans
- Julien **GUERY** célibataire • 31 janvier 2021 • 39 ans
- Bernadette **OLIVIER** veuve de Paul BOUREZ • 1^{er} février 2021 • 90 ans
- Marie-Catherine **DRUESNES** épouse de Didier MORTIER • 2 février 2021 • 54 ans
- Huguette **LEROY** épouse de Alain BRUSTEL • 5 février 2021 • 79 ans
- Violette **HERMAIN** veuve de Constant COLLIER • 6 février 2021 • 90 ans

Inscription sur les listes électorales : comment s'inscrire ?

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité valide (carte d'identité « Réforme + 5 ans acceptée » ou passeport).
- Justificatif de domicile : de moins de 3 mois à votre nom et prénom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

Si vous habitez chez vos parents

- Fournir **avant 26 ans**

Un document de - de 3 mois attestant du domicile du parent dans la commune et un document attestant du lien de filiation.

- Fournir **à partir de 26 ans**

Une lettre signée par le parent qui vous héberge certifiant que vous habitez chez lui et datant de - de 3 mois.

Un document prouvant votre adresse dans la commune. Une copie de la carte d'identité du parent vous hébergeant.

Vous n'habitez plus la commune mais vous y êtes toujours contribuable

Vous devez prouver que vous êtes soumis à certains des impôts locaux de la commune depuis au moins 2 ans.

Il faut avoir été soumis depuis au moins 2 ans à l'un de ces impôts ou à plusieurs de ces impôts successivement : taxe d'habitation, taxe foncière (propriété bâtie ou non bâtie) et cotisation foncière des entreprises (anciennement taxe professionnelle).

Il faut fournir : soit les 2 derniers avis d'imposition (sur lesquels votre nom apparaît), soit un certificat de la direction départementale des finances publiques où votre nom apparaît.

Si vous habitez chez une autre personne

Il faut présenter une lettre signée par la personne qui vous héberge certifiant que vous habitez chez elle et datant de moins de 3 mois.

Un document prouvant votre adresse dans la commune.

Une copie de la carte d'identité de la personne vous hébergeant.

Sans domicile stable (forains / gens du voyage)

Vous devez fournir une attestation d'élection de domicile délivrée par un organisme agréé ou par un centre communal d'action sociale et établissant votre lien avec cet établissement depuis au moins 6 mois.

Ou votre carte d'identité délivrée depuis au moins 6 mois et où figure l'adresse du centre d'accueil où vous avez été domicile.

Pour tout renseignement sur d'autres situations :

Gérants ou associés - Listé électoral consulaire - Nationalité étrangère - Acquisition de la nationalité française - Majeur sous tutelle

- Jeune recensé à 16 ans atteignant ses 18 ans
- Vivre à l'étranger mais voter en France.

Merci de contacter la mairie au 03 27 23 99 00

Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie ou en ligne sur : www.service-public.fr)

Groupe de la majorité

La gestion d'une commune et plus encore dans un contexte anxiogène comme celui que nous connaissons doit s'exercer de manière responsable et respectueuse. Certaines situations inévitables sont plus difficiles que d'autres et c'est plus agréable d'inaugurer une nouvelle école que d'annoncer une fermeture, plus agréable de couper le ruban d'une nouvelle résidence que d'être aux côtés d'habitants d'un quartier qui va être rénové en profondeur et dans lequel des dizaines de logements vont être détruits, plus agréable d'accorder des subventions que d'expliquer que les économies d'aujourd'hui sont les investissements de demain.

C'est d'autant plus désagréable quand la situation aurait pu être évitée comme dans le cas des carrières souterraines où la négligence de l'équipe municipale précédente fait perdre 500 000 € à la collectivité ou quand nous devons passer des heures à rassurer des habitants inquiets à qui personne n'avait jamais dit que les règles de l'ANRU 2 n'étaient pas les mêmes que celles de l'ANRU 1 et qu'il n'y aurait pas de reconstruction de logements sociaux dans le quartier de la briquette.

Alors, oui, bien-sûr, certaines décisions sont plus difficiles à prendre que d'autres mais nous pensons que des élus responsables se doivent de savoir les prendre et de ne pas les cacher ou les retarder au risque d'aggraver des situations déjà inextricables. Nous ne ferons jamais le choix de la démagogie parce que nous savons pouvoir compter sur la qualité de recul et de jugement de nos concitoyens qui savent que la mission qu'ils nous ont confiée est ardue et nécessitera du temps pour redresser la situation difficile de notre commune.

Votre confiance est notre moteur, vous pouvez plus que jamais compter sur notre engagement et notre motivation ! Les élus de la majorité

Groupe « Unis pour Marly »

ON VOUS MENT ET ON VOUS IGNORE

On vous ment sur des sujets pourtant tellement importants :

Le financement des carrières souterraines ; l'aménagement du quartier de la Briquette ; la fermeture de l'école Jean Rostand ; votre sécurité et celle de vos enfants ; la santé financière de la commune... Et bien d'autres sujets que nous vous proposons de partager en nous contactant à l'adresse suivante : unispourmarly@gmail.com, avant l'ouverture prochaine de notre nouveau site internet. Et pendant ce temps le Maire, tel un seigneur, s'octroie des priviléges : + 600 000 € d'indemnités sur le mandat ; véhicules de fonction ; bureau digne d'un ministre complètement déconnecté des Marlysiennes et des Marlysiens. Ce qui lui vaut désormais le surnom de "jeune Comte de Marly". Nous sommes plus que jamais à vos côtés dans l'espérance que l'année 2021 sera synonyme de santé, de renouveau et de bonheur pour chacune et chacun d'entre vous !!!

Marie-Thérèse HOUREZ

Groupe des élus Socialistes

Alors que l'année 2020 restera dans toutes les mémoires en raison de la pandémie, les conséquences laisseront des lésions pour longtemps : conséquences sanitaires, conséquences économiques mais aussi conséquences sociales. S'il appartient à l'État de prendre les décisions à l'échelle du pays, il reste des marges de manœuvre aux collectivités pour intervenir au niveau local.

Dans un contexte où le lien social a quasiment disparu, était-ce bien raisonnable de supprimer le colis de Noël aux personnes porteuses de handicap et repousser l'âge d'attribution de ce colis apprécié au moment des fêtes ?

Ces choix ne peuvent pas être mis sur le compte des finances locales puisque les dépenses affectées initialement aux différentes manifestations municipales n'ont pas eu lieu.

Alors, qui a pris cette décision ? À quel moment ? Quel en est le but ? Nous aurions aimé être consultés avant de prendre la décision finale. Bonne année 2021.

Thérèse ZAOUI



Stop au harcèlement scolaire !

Exposition Du 4 mars au 1^{er} avril 2021

prétée par la Médiathèque départementale du Nord

> Circulera dans les écoles de Marly

Destinée aux enfants et adolescents, cette exposition est composée de dix panneaux informatifs abondamment illustrés. Visant à faire prendre conscience des souffrances causées par le harcèlement scolaire, elle donne des clés pour réagir lorsqu'on en est victime.

Nouveaux horaires
► Mairie

Depuis le **lundi 4 janvier 2021** les services municipaux vous accueillent aux jours et horaires suivants :

- ➔ du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
- ➔ le samedi : 8h30 - 12h30 (uniquement le standard et le service Etat-Civil)

► CCAS

- ➔ du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Bienvenue aux
nouveaux Marlysiens !

Rappel

La municipalité est très heureuse de l'arrivée des nouveaux habitants sur Marly et, pour leur souhaiter la bienvenue, elle organise chaque année la "cérémonie de bienvenue aux nouveaux habitants". Les nouveaux arrivants sont invités à se faire connaître auprès des services municipaux par mail à :

arrivants@marly.fr

(Nous avons rencontré un souci technique de réception des mails mais cette adresse fonctionne désormais, n'hésitez pas à renouveler votre demande si vous souhaitez participer à la cérémonie).

Permanences du conciliateur de justice

La conciliation, une autre solution que le procès pour mettre fin au conflit entre deux personnes.

Un conciliateur de justice organise des permanences à Marly un après-midi par mois en mairie (salle de l'urbanisme)

Vous pouvez le rencontrer

si vous êtes dans une des situations suivantes :

- problèmes de voisinage,
- différends entre propriétaires et locataires,
- différends relatifs à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.

La prochaine permanence aura lieu le **22 mars de 14h à 18h**.

N'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie pour fixer un rendez-vous

au **03 27 23 99 00** au par mail à mairie@marly.fr

L'heure CIVIQUE



**Et si je donnais
une heure par mois
pour aider un voisin ?**

**Chacun d'entre nous peut le faire !
Inscrivez-vous sur**

marly59.lheurecivique.fr

Je compte sur vous.
Merci de tout cœur !



Jean-Noël Verfaillie
Maire de Marly



Une initiative de
la ville de Marly et de

**VOISINS
SOLIDAIRES**
Les bons côtés d'être à côté